



Remboursements location appart suite éruption volcanique

Par **bougeotte**, le **30/04/2010 à 12:18**

Bonjour,
Je suis dans une impasse.
Je fais partie d'un groupe d'amis (8) ayant réservé un appartement à Edimbourg du 16 au 19 avril dernier. L'un d'entre nous a payé le logement dans sa totalité à l'agence immobilière qui en a la gestion via un site sécurisé.
Nuage de cendres oblige, nous voilà contraints d'annuler notre voyage.
Stupeur, à l'issue du week end, l'agence immobilière ne veut pas nous rembourser et nous propose de nous tourner vers notre assurance voyage.
Questions :
A-t-il le droit (juridique et moral) de refuser le remboursement (ou l'avoir) ?
Quels recours avons-nous pour obtenir gain de cause ?
(autrement dit, de qui doit-on espérer le remboursement ?)
Somme mise en jeu :
94€ par personne soit 752€.
Merci d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ce cas classique j'imagine pour les initiés.
John Bougeotte